



CONSEIL MUNICIPAL DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE 2019/04 DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : BINET Pascale, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, MARTY Laurent, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, WASTJER Michel.

Absents excusés : ABAD-LAHIRLE Nadine, CALVET Karen, FOISSAC Christian, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Absents : DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle.

Pouvoirs : FOISSAC Christian à BRUN Dante, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, PILIPCZUK Gregory à DUSSART Vincent, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUPUY Daniel.

Les conseillers ont été convoqués le 29 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

Mme SIGAL est nommée secrétaire de séance. M. BARAT, Directeur général des services et Mme CHOISY, responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Conseillers : 29

Présents : 17

Votants : 21

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H40.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption PV – CM des 12 mars 2019 (19h et 20h)

Adoptés à l'unanimité.

02 Décisions du Maire

DC 2019 03 01 - FINANCES - Tarifs 13 avril - Concert de jazz est organisé à l'Espace Colucci le 13 avril 2019 à 20h30.
Tarifs : Adultes - 10 €, Enfants – 12 ans : gratuit.

DC 2019 03 02 - FINANCES - Tarifs 26 avril - Rencontre des centres de loisirs le 26 avril 2019 à Castelginest.

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE AVEC REPAS ET SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	12,54 €	3,19 €
501 à 700	13,30 €	3,38 €
701 à 1000	13,56 €	3,42 €
1001 à 1500	14,94 €	3,80 €
Plus de 1501	16,73 €	4,25 €
Non-résidents	24,05 €	6,12 €

Le Conseil prend acte des décisions.

03 Intercommunalité – CCF – Modification des statuts

Il est demandé au Conseil

- **d'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais et plus précisément de l'article 4-1 "Compétences obligatoires", en y ajoutant la compétence 4-1-5 "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)",

- **d'approuver** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais et plus précisément de l'article 4-1-3 "Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage", qui deviendra "Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage".

Adopté à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

04 Versement FRONTON – Cartes nationales d'identité (CNI)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité de contribuer au surcoût financier, selon le calcul de répartition suivant :

CNI	Nombre de CNI délivrées à des habitants de Castelnaud d'Estrétefonds divisé par le nombre de CNI délivrées par la Mairie de Fronton pour obtenir un pourcentage	1194.50 € X pourcentage obtenu = Montant mensuel de compensation.
	Participation aux 20 heures supplémentaires générées par la gestion des CNI (1194.50 €)	
Total de la participation semestrielle de Castelnaud d'Estrétefonds <i>Exemple : 2^e semestre 2018</i>		Montant mensuel multiplié par 6 <i>873,80 €</i>

05 BP 2019 – Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale en 2019, avec maintien en l'état de ceux de 2018, à savoir : Taxe d'habitation : 18,71 % - Taxe sur le foncier bâti : 16,56 % - Taxe sur le foncier non bâti : 74,28 %. Adopté à l'unanimité.

06 BP 2019 – Autorisations de programmes/Crédits de paiements (AP/CP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle répartition des autorisations de programme 1,3 et 4 et des crédits de paiement tels que présentés :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP en €			Montant des CP en €		
	Pour mémoire AP votée	Révision de l'exercice	Total	CP antérieurs	CP ouvert au titre de l'exercice 2019	CP 2020
AP 1 Ecole Fondada	7 389 355	+ 167 778	7 557 133	7 047 349	509 784	
AP 3 Médiathèque	1 841 964	+ 77 039	1 919 003	80 902	1 357 165	480 935
AP 4 Equipement sportif Fondada	4 820 530	1 118 568	5 939 098	332 101	3 489 436	2 117 561

Mme BINET, MM. DARES, LABIT et RECOBRE s'abstiennent de participer au vote.

07 BP 2019 – Subventions aux associations

Association ACCA	Associations	1 400,00
Association ACDC	Associations	1 000,00
Association AMICALE DES CASTELNAU DU SUD OUEST	Associations	1 800,00
Association AP2EM PARENTS ELEVES MATERNELLE	Associations	600,00
Association APE PARENTS D'ELEVES PRIMAIRE	Associations	800,00
Association APEF	Associations	800,00
Association APEL ECOLE PRIVEE ST-MARTIN	Associations	2 000,00
Association ART CO LANG	Associations	3 000,00
Association AS COLLEGE ST JORY	Associations	250,00
Association ASCE FOOTBALL	Associations	10 000,00

Association ATTROUPEMENT DINGUE	Associations	800,00			
Association BASAA MIDI PYRENEES	Associations	800,00			
Association CASTEL COUNTRY DANCE	Associations	3 500,00			
Association CASTELNAU CYCLO CLUB	Associations	850,00			
Association CERCLE NAUTIQUE GRENADE	Associations	2 000,00			
Association COMITE DES FETES	Associations	15 000,00			
Association COMITE ENTENTE ANCIENS COMBATTAN	Associations	600,00			
Association COOP SCOL ECOLE MATERNELLE	Associations	3 250,00			
Association COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	Associations	4 870,00			
Association CRBP RAID 31	Associations	1 500,00			
Association CREADANSE	Associations	3 000,00			
Association DAUPHINS DU FRONTONNAIS ET NATATION	Associations	500,00			
Association ECOLE DES SENS	Associations	1 000,00			
Association FNACA	Associations	200,00			
Association FNATH	Associations	150,00			
Association JUDO	Associations	1 000,00			
Association KARATE CLUB	Associations	600,00			
Association LA COOPERATIVE D'ETUDES	Associations	3 000,00			
Association LES CHAUSSONS DE CASTELNAU	Associations	2 500,00			
Association LES P'TITS FONTAINS	Associations	900,00			
Association OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE	Associations	7 180,00			
Association OGEC ST MARTIN ECOLE SAINT MARTIN	Associations	3 267,86			
Association PETANQUE	Associations	2 200,00			
Association PORTE DES NUAGES	Associations	200,00			

Association PREVENTION ROUTIERE	Associations	150,00			
Association SERENITE YOGA	Associations	500,00			
Association UNION SPORTIVE TENNIS	Associations	1 700,00			
Association VIVONS HEUREUX CLUB DU 3 ème AGE	Associations	4 000,00			
Association VIVRE ET CONNAITRE A CASTELNAU	Associations	1 150,00			

Adopté à l'unanimité.

MM. DUPUY (pour M. VERDEAU-BORNE), CONSTANS et Mme DALDOSSO (pour M. LHERM) s'abstiennent de participer au vote.

08 BP 2019 - Adoption

Recettes de fonctionnement	7 770 391.00
Chapitre 013 Atténuation de charges	90 000.00
Chapitre 70 Produits des services	507 170.00
Chapitre 73 Impôts et taxes	6 445 121.00
Chapitre 74 Dotations et participations	663 056.00
Chapitre 75 Autres produits de gestion	7 100.00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	15 000.00
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	42 944.00

Dépenses de fonctionnement	6 923 701.01
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 065 563.66
Chapitre 012 Charges de personnel	3 450 000.00
Chapitre 014 Atténuation de produits	267 280.00
Chapitre 022 Dépenses Imprévues Fonct.	50 000.00
Chapitre 042 Opération d'ordre entre section	282 966.55
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	665 200.00
Chapitre 66 Charges financières	135 690.80
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	7 000.00

Recettes d'investissement	13 141 466.57
Chapitre 001 Solde d'investissement reporté	4 137 495.77
Chapitre 024 Produits des cessions	80 171.00
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section	282 966.55
Chapitre 10 Dotations et fonds divers	3 311 152.71
Chapitre 13 Subventions d'investissement	2 055 204.54
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 274 476.00

Dépenses d'investissement	12 279 067.51
Chapitre 020 Dépenses imprévues	
Chapitre 16 Remboursement d'emprunts	3 352 579.79
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	22 131.05
Chapitre 204 Subvent° d'équipement versée	1 368 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 137 027.67
Chapitre 23 Immobilisations en cours	5 356 385.00
Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections	42 944.00

Adopté à l'unanimité.

Mme DALDOSSO et M. LHERM, Mme BINET, MM. RECOBRE, LABIT et DARES s'abstiennent de voter.

MARCHES PUBLICS**09 Travaux – Aménagement de la plaine sportive J. Robert - Attribution**

Pour l'aménagement de la plaine sportive Jacques Robert, une consultation portant sur un lot unique (terrassements généraux, VRD, électricité, espaces verts) a été lancée afin de réaliser les travaux estimés à 225 338,12 € HT par la maîtrise d'œuvre, exercée en interne par le Directeur du service technique. Après publicité dans un journal d'annonces légales le 06 mars 2019, examen des offres et analyse par une commission réunie le 25 mars à 9h30, il est proposé au Conseil de retenir l'offre la mieux classée, c'est-à-dire celle de FLORES TP (Bessens 82170) pour un montant de 183 630 € HT.

Adopté à l'unanimité.

10 Travaux – Complexe sportif Fondada - Attribution

Pour la construction d'un complexe sportif sur le site de Fondada, une consultation portant sur 18 lots a été lancée afin de réaliser les travaux estimés à 3 671 700,00 € HT par la maîtrise d'œuvre privée, PASSELAC&ROQUES. Après publicité dans un journal d'annonces légales le 24 décembre 2018, examen des offres et analyse, une première commission a décidé que 4 lots feraient l'objet d'une relance de la procédure et que, pour les 14 autres lots, le maître d'œuvre serait autorisé à mener les négociations avec les trois candidats les mieux classés. Lors de la dernière commission réunie le 25 mars à 9h30, il a été procédé à l'analyse des offres les mieux classées, soit :

Complexe Sportif Fondada: Liste des entreprises proposées (Commission du 25/03/2018)									
Lots	Estimations	Entreprise retenue	Montant HT hors options	Montant HT avec options	Options	Note technique / 60	Note Prix / 40	Note totale	
1	Terrassement	80 000,00 €	Cassin	69 000,00 €	69 000,00 €		30,0	40,0	70,0
2	Gros-œuvre	1 466 950,00 €	Comminges	1 698 387,33 €	1 698 387,33 €		41,5	40,0	81,5
3	Charpente bois	234 910,00 €	Briand	129 999,00 €	129 999,00 €		60,0	40,0	100,0
4	Étanchéité, éclairages zénithaux	310 930,00 €	EG Bat	323 911,90 €	323 911,90 €		43,0	40,0	83,0
5	Menuiserie extérieur aluminium	91 045,00 €	3Deco	99 188,45 €	99 188,45 €		40,5	40,0	80,5
6	Menuiserie bois	105 755,00 €	Gemin	138 925,48 €	138 925,48 €		59,0	39,3	98,3
7	Cloisons, doublage, faux plafond	90 625,00 €	Pages et Fils	93 400,00 €	93 400,00 €		50,2	40,0	90,2
8	Revêtement de sol	38 200,00 €	Techniceram	46 987,26 €	46 987,26 €		40,9	40,0	80,9
9	Revêtement de sol sportif	124 000,00 €	Sols prestige	140 070,30 €	149 548,30 €	9 478,00 €	55,7	39,3	95,0
10	Serrurerie	42 560,00 €	Artel	38 791,65 €	38 791,65 €		47,0	40,0	87,0
11	Electricité	173 500,00 €	Occitan Elec	118 322,38 €	118 322,38 €		48,0	40,0	88,0
12	Plomberie CVC	557 700,00 €	Lagrece & Lacroux	527 725,72 €	527 725,72 €		60,0	40,0	100,0
13	Ascenseur	20 000,00 €	Orona	19 270,00 €	19 270,00 €		56,5	40,0	96,5
14	Peinture	57 025,00 €	SLP	54 500,00 €	54 500,00 €		57,5	40,0	97,5
15	Equipements sportifs	46 500,00 €	Urbasport	60 917,47 €	62 417,47 €	1 500,00 €	49,4	40,0	89,4
16	Mur d'escalade	52 000,00 €	Pyramide	53 083,25 €	59 601,65 €	6 518,40 €	56,0	40,0	96,0
17	VRD	155 000,00 €	Flores	165 500,00 €	165 500,00 €		49,7	40,0	89,7
18	Espaces verts	25 000,00 €	MP Environnement	28 386,00 €	28 386,00 €		54,7	40,0	94,7
Totaux HT		3 671 700,00 €		3 806 366,19 €	3 823 862,59 €	17 496,40 €			
Offres / Estimations				103,7%	104,1%				

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.